



[www.cimm-immobilier.fr](http://www.cimm-immobilier.fr)

Vos agences de proximité!



## TARIF DES PRESTATIONS

- **VENTES IMMOBILIERES** : Honoraires à la charge du vendeur calculés sur le prix de vente initial.
  - De 1 € à 49.999 € = 6.000 €
  - De 50.000 € à 99.999 € = 7.000 €
  - De 100.000 € à 149.999 € = 9.000 €
  - De 150.000 € à 199.999 € = 10.000 €
  - De 200.000 € à 249.999 € = 13.000 €
  - De 250.000 € à 299.999 € = 15.000 €
  - De 300.000 € à 349.999 € = 17.000 €
  - De 350.000 € à 399.999 € = 19.000 €
  - De 400.000 € à 449.999 € = 20.000 €
  - De 450.000 € à 499.999 € = 22.000 €
  - De 500.000 € à 550.000 € = 25.000 €
  - Au-delà de 550.000 € = 5 %

Les frais de dossier sont fixés à 400 € TTC, compris dans les honoraires.

Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

- **VENTE EN VIAGER** : 15% du prix de vente initial, à la charge du vendeur. Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur marché) moins l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation).
- **VENTE DE FONDS DE COMMERCE CESSION DROIT AU BAIL** : Honoraires à la charge du cessionnaire. De 0 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 7% HT. Au-delà, 3% HT. Facturation minimale 5000 euros HT.
- **LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION** : Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée : un mois de loyer HC, plafonné à 15 euros TTC du m<sup>2</sup> en zone très tendue, 13 euros TTC du m<sup>2</sup> en zone tendue et 11 euros TTC du m<sup>2</sup> partout ailleurs. A la charge du propriétaire ET du locataire (les honoraires d'état des lieux, inclus, sont de 3 euros/m<sup>2</sup>).
- **LOCATION DE LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL** : Nos honoraires sont fixés à 10 % HT du loyer de la période triennale payable lors de l'entrée dans les lieux à la charge du preneur. Facturation minimale 2000 euros HT.
- **MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE** : Honoraires à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix de vente initial : cf grille « VENTES IMMOBILIERES ». Facturation minimale de 5000 euros TTC. Les frais de dossier sont fixés à 400 euros TTC (compris dans les honoraires).
- **MANDAT DE NÉGOCIATION** : Négociation d'un prix de vente ou de location, pour le compte de l'acquéreur ou du locataire = 3% du prix initial, à la charge du mandant.

*Les pourcentages s'entendent sur le prix de vente initial de mise en vente ou en location.*